

## Chapitre 2<sup>e</sup> : Dieu à la rencontre de l'homme

### **Article 1 : la Révélation de Dieu** **CEC 50-67**

#### **\* Chapitre deuxième : Dieu a la rencontre de l'homme \***

##### **Article 1: la Révélation de Dieu**

###### **I. Dieu révèle son dessein bienveillant**

La Révélation de Dieu repose sur ce qu'il est - Trinité - et sur ce qu'il veut faire — sauver tous les hommes au moyen de l'Incarnation et de la Rédemption.

Or. Dieu se révèle par sa Parole et par son action. Le lieu parfait de la Révélation est le Christ lui-même : Il est la Parole du Père et l'action de Dieu, toutes deux faites chair.

La Révélation s'avère progressive ; elle se réalise dans *l'histoire du salut* - appelée aussi *économie divine du salut* ou *pédagogie divine*, selon saint Irénée, ou encore *dispensation du dessein de Dieu*. Toute l'histoire du salut nous est transmise par la Parole de Dieu dont il nous appartient d'intégrer les différents mystères en nous-mêmes par la liturgie et la *lectio divina*, ou lecture méditée de la sainte Écriture.

###### **II. Les étapes de la Révélation**

La Révélation s'effectue dans l'Ancien Testament selon trois étapes.

- La première étape consiste en l'alliance de Dieu avec Noë<sup>1</sup>. Elle représente la loi naturelle et la connaissance de Dieu par la seule raison, suite au péché originel. De nos jours, les trois quarts de l'humanité demeurent encore à ce stade.

- La deuxième étape se situe dans l'alliance que Dieu scelle avec Abraham<sup>2</sup>. Dieu fait irruption dans la vie d'Abraham et l'appelle. Abraham est le modèle de l'obéissance de la foi, laquelle nécessite un déplacement de tout notre être et repose sur la confiance en Dieu qui promet une descendance - d'abord Israël puis l'Église. Cette postérité promise s'avère une confirmation de l'appel qu'Abraham a reçu. L'alliance sera scellée dans la chair d'Abraham et de ses descendants par la circoncision.

- La troisième étape se déploie dans l'alliance avec Moïse dont le schéma épouse celui de l'alliance avec Abraham<sup>3</sup>. On y retrouve une vocation (la rencontre de Dieu dans le buisson ardent), un déplacement libérateur – l'Exode - suivi d'un cheminement dans le désert, enfin la promesse féconde - le don de la Loi sur le mont Sinaï.

L'Ancien Testament se développera autour de cette alliance avec Moïse pour rappeler, par la bouche des prophètes, les exigences et les merveilles de Dieu qui n'abandonnera jamais son peuple.

###### **III. Le Christ Jésus « médiateur et plénitude de toute la Révélation »**

---

<sup>1</sup> Cf. Gn 5.

<sup>2</sup> Cf. Gn 12, 1-3 ; 15, 1-20 ; 17, 1-22.

<sup>3</sup> Cf. Ex 3 ; 14-15 ; 17-24.

Le Christ Jésus est l'unique médiateur entre Dieu et les hommes. Il est littéralement le *Pontife* - Celui qui *fait le pont*<sup>4</sup>. Pour l'auteur de l'épître aux Hébreux, le temps des prophètes ne proposait qu'une révélation partielle et multiforme. Avec le temps du Christ, la Révélation devient totale et unifiée parce que le Christ est Lui-même la Parole de Dieu. En Lui, nous savons tout ce que nous devons savoir sur Dieu. Il est à la fois le révélateur et la Révélation elle-même car nul, mieux que lui, n'est apte à parler du Père. Comme les prophètes, il est le chemin ; seul, il est la vérité et la vie<sup>5</sup>.

Après la mort du dernier Apôtre qui clôt la Révélation, il n'y a plus rien à attendre sur ce plan. Certes, des révélations privées se sont produites au cours de l'ère chrétienne mais l'Eglise ne nous oblige pas à y croire, même lorsqu'elle en reconnaît la validité. On peut ainsi très bien être chrétien et ne pas croire aux apparitions de Lourdes, ou de Fatima, par exemple. Saint Jean de la Croix l'expose dans un passage admirable de sa *Montée du Carmel* :

*Il est contraire à la volonté de Dieu de rechercher des connaissances particulières par la voie surnaturelle des paroles, des visions, etc. Mais, d'après les témoignages de la Sainte Écriture, des rapports de cette sorte avec Dieu étaient permis sous l'ancienne loi. Non seulement ils étaient permis mais ils étaient même commandés. Et quand les enfants d'Israël ne lui obéissaient pas sur ce point, Dieu le leur reprochait. (...) Moïse consultait souvent le Seigneur. Le roi David et tous les rois d'Israël faisaient de même quand une guerre ou quelque difficulté surgissait ; telle était aussi la coutume des prêtres et des prophètes de la loi ancienne. Dieu leur répondait ; il s'entretenait avec eux, il ne se fâchait pas. Cette manière d'agir avec lui était agréable à ses yeux. Si on ne l'eût pas suivie, c'eût été une faute, voilà la vérité.*

*Pourquoi alors, sous la loi nouvelle, sous la loi de grâce, ne serait-il plus permis de faire comme alors ? À cette question, il faut répondre : la cause principale pour laquelle étaient permises sous la loi ancienne les demandes que l'on adressait à Dieu et pour laquelle il convenait aux prophètes et aux prêtres de désirer des visions et des révélations divines, c'est que la foi n'était pas encore fondée ni la loi évangélique établie. Il fallait que l'on s'adressât à Dieu directement et que Dieu répondît, par des paroles, des visions ou des révélations, par des figures ou des images, ou enfin par beaucoup d'autres manières de nous faire connaître la vérité. Toutes ces réponses, en effet, paroles, œuvres ou révélations, avaient pour but les mystères de la foi, la concernaient ou s'y rapportaient. Or, les choses de la foi ne viennent pas de l'homme ; elles viennent de la bouche de Dieu. Il les a exprimées lui-même par sa bouche. Il fallait donc les demander à la bouche même de Dieu (...).*

*Mais aujourd'hui que la foi est fondée sur le Christ et que la loi évangélique est manifestée dans cette ère de la grâce qu'il nous a donnée, il n'y a plus de motif pour que nous l'interrogions comme avant, ni pour qu'il parle ou nous réponde comme alors. Dès lors qu'il nous a donné son Fils, qui est sa Parole, il n'a pas d'autre parole à nous donner. Il nous a tout dit à la fois et d'un seul coup en cette seule Parole ; il n'a donc plus à nous en parler. Tel est le sens de ce texte (...) : " À de nombreuses reprises et de bien des manières, Dieu a parlé autrefois à nos pères par les prophètes ; en ces jours qui sont les derniers, il nous a parlé en son Fils." L'Apôtre nous donne à entendre par là que Dieu s'est fait comme muet ; il n'a plus rien à dire, car ce qu'il disait par parties aux prophètes, il l'a dit tout entier en son Fils, en nous donnant ce tout qu'est son Fils. Voilà pourquoi celui qui voudrait maintenant l'interroger ou désirerait une vision ou une révélation, non seulement ferait une folie, mais ferait injure à Dieu en ne jetant pas les yeux uniquement sur le Christ, sans chercher autre chose ou quelque*

---

<sup>4</sup> Cf. Hb 8,6 ; 10,19-21.

<sup>5</sup> Jn 14, 6.

*nouveauté. Dieu pourrait en effet lui répondre de la sorte : Si je t'ai déjà tout dit dans ma parole, qui est mon Fils, je n'ai maintenant plus rien à te révéler ou à te répondre qui soit plus que lui. Fixe ton regard uniquement sur lui ; c'est en lui que j'ai tout déposé, paroles et révélations ; en lui tu trouveras même plus que tu ne le demandes et que tu ne désires. Tu me demandes des paroles, des révélations ou des visions, en un mot, des choses particulières ; mais si tu fixes les yeux sur lui, tu trouveras tout cela d'une façon complète parce qu'il est toute ma parole, toute ma réponse, toute ma vision, toute ma révélation. Or, je te l'ai déjà dit, répondu, manifesté, révélé, quand je te l'ai donné pour frère, pour maître, pour compagnon, pour rançon, pour récompense<sup>6</sup>.*

En revanche, si la Révélation est achevée, il incombe à l'Église de l'explicitement. Le dogme n'est pas figé : tout est contenu dans l'Écriture mais il faut le développer et, même, le *désenvelopper*, selon l'expression forgée par le cardinal Journet. Le cardinal Newman, quant à lui, comparera ce développement du dogme à la croissance d'un arbre. C'est ce que l'on appelle la Tradition vivante.

Pour aller plus loin :

- lire le cycle d'Abraham dans la Bible : Gn 12-25.
- lire le cycle de Moïse, spécialement : Ex 3 -24.
- DV 3-4.

---

<sup>6</sup> SAINT JEAN DE LA CROIX, *Œuvres complètes. Montée du Carmel*, II, 20, éditions du Seuil, 1980, p. 233.